



**Un accident, une maladie ?
On prend la main.**

**Assurance
perte de revenus**

-20%*
sur votre cotisation

Du 1^{er} avril au 31 mai



Document à caractère publicitaire.

*Offre réservée à la souscription, entre le 01/04/2026 et le 31/05/2026, d'un nouveau contrat Assurance Perte de Revenus (Plan de Prévoyance Horizon ou Homme Clé). Réduction équivalente à 20 % du montant de la cotisation du contrat souscrit d'un montant minimum de 100€ dans la limite de 500€ TTC. Réduction applicable une seule fois sur la première cotisation annuelle du contrat souscrit, et déduite des premières échéances de paiement. Offre non cumulable avec toute autre offre promotionnelle en cours. Pour en bénéficier, contacter un conseiller MAAF au 3015 ou rendez-vous dans l'une de nos agences.



MAAF Assurances SA - Société anonyme au capital de 160 000 000 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Niort 542 073 580 - Siège social : Chaban 79180 Chaumont - Ref M20147 - 04/2026 - Crédits photos : Istock 1807885299 - Création : New Business